

Appel à projets 2022-2023

L'Anjou, naturellement sport SPORTS DE NATURE

Cahier des charges

ANJOU,
TERRE
D'EXCELLENCE

maine-et-loire.fr

 [maine_et_loire](#) |  [Departement49](#)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE



Le Département, partenaire de vos projets sportifs



➤ Contexte

Notre société contemporaine, de plus en plus urbaine, révèle depuis ces dernières années une tendance forte de nos concitoyens pour les activités sportives libres et en pleine nature. L'Anjou, particulièrement favorisée par la qualité de ses paysages et de la richesse de son patrimoine, connaît cette même évolution très forte des pratiques sportives. La situation sanitaire a par ailleurs conforté cette tendance en conduisant nombre de personnes à se tourner vers les sports de plein air, adaptés aux contraintes imposées. L'engouement autour des sports de nature s'en est trouvé renforcé.

De la randonnée à l'escalade en passant par le canoë-kayak, le parapente, le vélo ou encore la voile, les sports de nature sont pratiqués par un tiers des français. Ces sports se pratiquent aussi bien en loisir qu'en compétition et ont la particularité d'allier santé et découverte du patrimoine naturel.

Ce mouvement autour du sport « nature » contribue par ailleurs au développement du tourisme, créateur d'emplois ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Le Département de Maine-et-Loire souhaite marquer son engagement vers l'aventure des Jeux de Paris 2024. Il poursuit ainsi le développement d'actions en faveur de la promotion de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire sous le slogan « **Anjou, Terre d'excellence** ».

➤ Objectifs

Le Département soutiendra des projets liés à des activités sportives de loisirs ou de compétition, inscrites dans une démarche de sensibilisation à la protection de l'environnement, à la découverte des richesses de l'Anjou.

Il s'agit de faire découvrir les richesses naturelles et patrimoniales de l'Anjou à un large public pour apprendre à les respecter, les comprendre et les partager.

Chaque projet pourra prétendre à une aide maximale de 5 000 €.

➤ Quelles sont les initiatives concernées ?

Les actions innovantes encourageant la pratique du sport en plein air, prenant en compte les contraintes sanitaires liées à la pandémie, feront l'objet d'une attention particulière.

Le Département soutiendra des actions permettant entre autres :

- de s'engager sur un programme d'actions autour des sports de nature ;
- de proposer un ensemble d'actions sportives intégrant la dimension du respect de l'environnement :
Exemple : zéro-déchet ; mobilité douce ; zéro plastique ; sensibilisation des pratiquants à la protection environnementale, etc.
- de découvrir des lieux naturels du territoire ;
- de favoriser la parentalité et le lien social par l'exercice d'une pratique familiale ou collective.

L'organisateur s'engage à assurer un encadrement sécurisé de la pratique sportive (entraîneurs diplômés, formation à la pratique, à l'utilisation du matériel, au respect de la réglementation en vigueur etc.).



Le Département intensifie son engagement en matière de développement durable et souhaite intégrer cette dimension dans cet appel à projet. Ainsi, il est attendu que les structures mènent des actions concrètes en faveur de l'environnement. Le jury sera attentif à des mesures qui favorisent le recyclage, les mobilités alternatives à la voiture, le zéro déchet, le zéro plastique...

➤ Le projet devra

- être engagé entre septembre 2022 et août 2023 ;
- se dérouler sur un site naturel ou patrimonial public ou privé dans le respect des règles de sécurité afférentes au site et au déroulement de l'opération (arrêté municipal, visite d'une commission de sécurité etc...);
- proposer la pratique d'activités sportives régulière et s'inscrire dans une approche citoyenne, respectueuse de l'environnement .

La structure est invitée à rechercher des coopérations avec les collectivités locales concernées et autres partenaires (DDCS, partenaires privés, établissements scolaires, médico-sociaux, acteurs de l'environnement etc.).

Le projet doit être cohérent grâce à des moyens humains et matériels en adéquation avec ses objectifs et le public visé (qualité de l'encadrement, matériel et aménagements prévus, accessibilité, mobilité, etc).

Les structures retenues feront figurer le logo du Département « Anjou terre d'excellence » sur tous les documents édités, accompagné de la mention « Le Conseil départemental de Maine-et-Loire, partenaire du sport », ainsi que sur son site Internet, et ce dans le respect de la charte graphique qui en définit les conditions d'utilisation.

Ne seront pas recevables les demandes concernant :

- les projets d'investissement en matière d'infrastructures sportives de plein air ;
- les projets strictement évènementiels (seuls ceux inscrits dans un programme d'actions pourront être retenus) ;
- le fonctionnement récurrent des structures ou des clubs sportifs.

➤ Qui peut répondre ?

Associations sportives affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Seuls les organismes sportifs dont le siège social est implanté en Maine-et-Loire sont éligibles au dispositif d'appel à projets.

➤ Comment répondre

Le dossier de candidature est téléchargeable sur www.maine-et-loire.fr/appels-a-projets

Il doit être rempli et accompagné des annexes demandées avant le **17 juillet 2022** puis retourné

par mail à l'adresse suivante
sport@maine-et-loire.fr

Seuls les dossiers complets et retournés dans les délais seront étudiés.

Après instruction, les projets seront examinés par un jury d'experts. Les décisions seront communiquées en fin d'année.

➤ Évaluation des actions retenues

Des outils de suivi et d'évaluation sont intégrés à la démarche; la fiche d'évaluation sera envoyée aux porteurs de projets retenus.

Cette évaluation sera analysée et conditionnera le versement de la subvention.

Vous pouvez nous transmettre une autre forme de documents bilan si toutefois il répond à l'ensemble de ces items.

Elle sera à retourner en fin de projet, téléchargeable sur notre site www.maine-et-loire.fr.

Suivez-nous!



maine_et_loire



Departement49



CS 94104 - 49 941 Angers Cedex 9